



Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final

concernant l'ordonnance du SEFRI du 04.11.2013 sur la formation professionnelle
initiale et le plan de formation du 04.11.2013

pour

- Pferdefachfrau EFZ/Pferdefachmann EFZ**
- Professionnelle du cheval CFC/professionnel du
cheval CFC**
- Professionista del cavallo AFC**

N° de la profession 18114

soumises pour avis à la Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité de
la formation des Professionnel du cheval avec certificat fédéral de capacité (CFC) le 06.07.2020

publiées par L'OrTra suisse des métiers liés au cheval le

Table des matières

1	Objectif	2
2	Bases légales	2
3	Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final	2
4	Détail par domaine de qualification	5
4.1	<i>Domaine de qualification «travail pratique»</i>	5
4.2	<i>Domaine de qualification connaissances professionnelles</i>	13
4.3	<i>Domaine de qualification culture générale</i>	13
5	Note d'expérience	14
6	Informations relatives à l'organisation	14
6.1	<i>Inscription à l'examen</i>	14
6.2	<i>Réussite de l'examen</i>	14
6.3	<i>Communication du résultat de l'examen</i>	14
6.4	<i>Empêchement en cas de maladie ou d'accident</i>	14
6.5	<i>Répétition d'un examen</i>	14
6.6	<i>Procédure/voie de recours</i>	14
6.7	<i>Archivage</i>	14
6.8	<i>Travaux de préparation à l'examen en entreprise formatrice</i>	14
6.9	<i>Vêtements/équipement</i>	15
6.10	<i>Aspect de sécurité</i>	15
6.11	<i>Chevaux</i>	15
6.12	<i>Temps de préparation</i>	15
	Entrée en vigueur	17
	Annexe: Liste des modèles	18

1 Objectif

Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final et leurs annexes précisent les directives de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et du plan de formation.

2 Bases légales

Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification dans la formation professionnelle initiale s'appuient sur les bases légales suivantes:

- la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr; RS 412.10), en particulier art. 33 à 41;
- l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr; RS 412.101), en particulier art. 30 à 35, 39 et 50;
- l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241), en particulier art. 6 à 14;
- l'ordonnance du SEFRI du 04.11.2013 sur la formation professionnelle initiale de Professionnel du cheval avec certificat fédéral de capacité (CFC), notamment les art. 16 - 21 qui portent sur les procédures de qualification (voir dispositions relatives aux procédures de qualification, au certificat et au titre selon l'art. 26 du texte de référence pour les ordonnances sur la formation professionnelle initiale);
- le plan de formation du 04.11.2013 relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de Professionnel du cheval avec certificat fédéral de capacité (CFC);
- le Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale - Conseils et instruments pour la pratique¹.

3 Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final

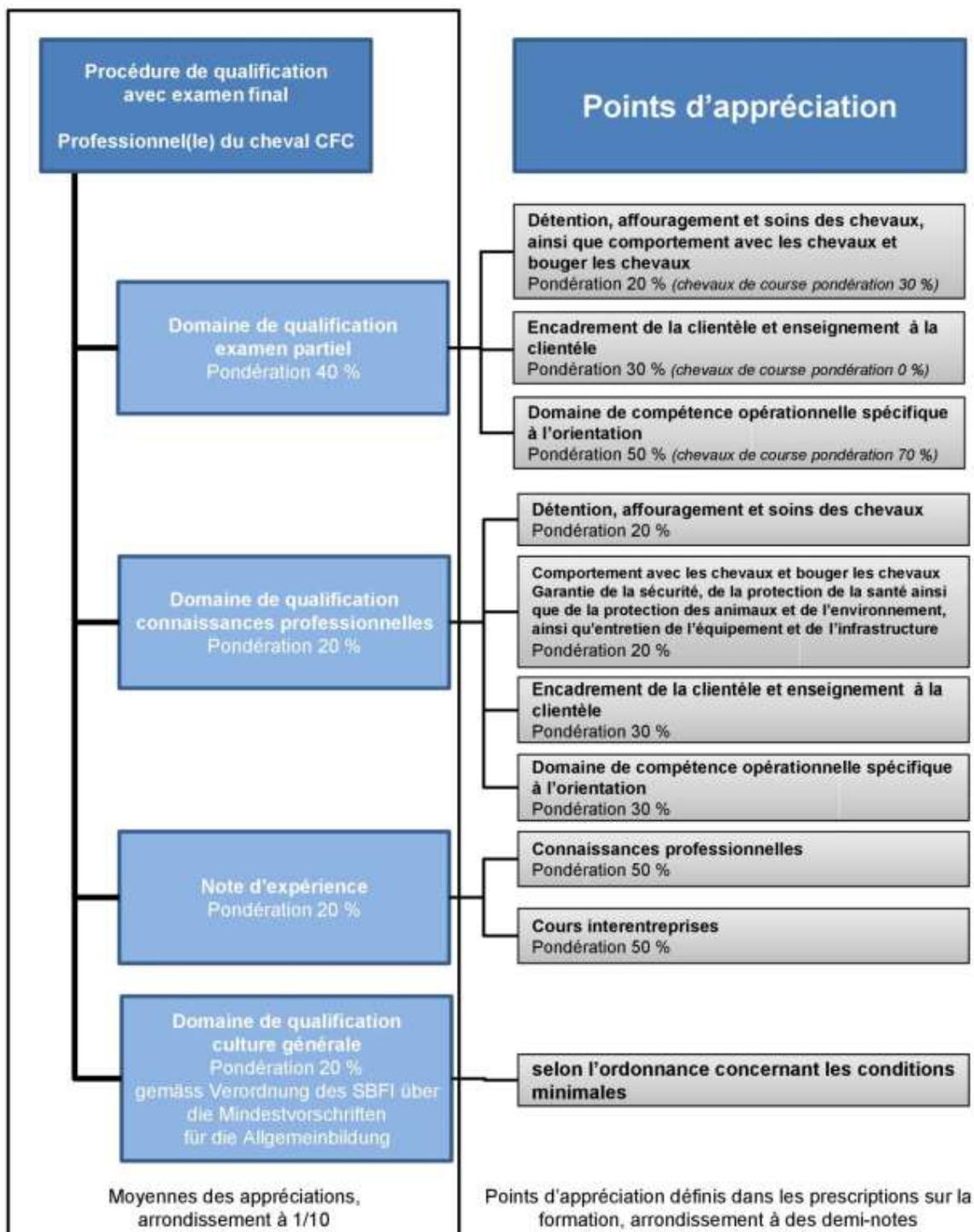
La procédure de qualification vise à vérifier si la personne en formation ou la personne candidate a acquis les compétences opérationnelles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle définie.

Les schémas synoptiques ci-après présentent les domaines de qualification avec la forme de l'examen, la note d'expérience, les points d'appréciation, les pondérations respectives, les notes éliminatoires (notes minimales à obtenir) et les dispositions concernant l'arrondissement des notes conformément à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

¹ Editeur: Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) en collaboration avec le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO). Le manuel peut être téléchargé à l'adresse suivante: www.iffp-suisse.ch/fr/formationcontinue/expertsauxexamens/Pages/info.aspx

La feuille de notes pour la procédure de qualification et les feuilles de notes requises pour le calcul de la note d'expérience sont disponibles à l'adresse suivante: <http://qv.berufsbildung.ch>.

Vue d'ensemble des domaines de qualification, de la note d'expérience et de l'arrondissement des notes pour le travail pratique prescrit (TPP)



Art. 34, al. 2, OFPr

Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

Remarque: les prescriptions sur la formation comprennent l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation qui l'accompagne.

4 Détail par domaine de qualification

4.1 Domaine de qualification «travail pratique»

Dans le domaine de qualification «travail pratique», la personne en formation ou la personne candidate doit montrer qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation.

Le TP dure 8 heures, dont 3 heures dans l'entreprise formatrice et 5 heures² dans un centre équestre. Il porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes:

Point d'appréciation	Domaine de compétences opérationnelles	Pondération par orientation					
		Soins aux chevaux	Monte classique	Monte western	Chevaux d'allures	Chevaux de course	Attelage
1	Détention, affouragement et soins des chevaux ainsi que Comportement avec les chevaux et bouger les chevaux	20%	20%	20%	20%	30%	20%
2	Encadrement de la clientèle et enseignement à la clientèle	30%	30%	30%	30%		30%
3	Domaine de compétence opérationnelle spécifique à l'orientation	50%	50%	50%	50%	70%	50%

Les critères d'appréciation sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères se fait sous forme de notes ou de points. Si elle se fait sous forme de points, le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note)³.

4.1.1 Orientation soins aux chevaux

Le point d'appréciation 1 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:

Examen en entreprise formatrice

- compétence opérationnelle c4 Faire progresser des chevaux par le travail à pied et communiquer avec eux pondération 15%
- compétence opérationnelle c5 Faire progresser des chevaux par le travail à la longe pondération 35%

² L'examen en entreprise formatrice se déroule exclusivement avec des chevaux et clients/clientes connus. Les examens dans un centre équestre avec chevaux inconnus et de nouveau clients. Les surfaces de travail, l'infrastructure de monte et d'attelage, et le terrain sont différenciés aux deux places d'examen.

³ La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le *Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique*, p. 27
www.iffp-suisse.ch/fr/formationcontinue/expertsauxexamens/Pages/info.aspx

Examen en centre équestre

- compétence opérationnelle b5 Soigner des chevaux et préserver leur santé ainsi que b6 Soigner des chevaux blessés ou accidentés Pondération 20%
- compétence opérationnelle b7 Préparer des chevaux en vue de leur utilisation Pondération 20%
- compétence opérationnelle c3 Identifier et apprécier des chevaux Pondération 10%

Le point d'appréciation 2 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:

Examen en entreprise formatrice

- compétence opérationnelle d4 Préparer et réaliser des séquences d'enseignement Pondération 70%

Examen en centre équestre

- compétence opérationnelle d4 Préparer et réaliser des séquences d'enseignement Pondération 30%

Le point d'appréciation 3 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:

Examen en entreprise formatrice

- compétence opérationnelle e3 Travailler des chevaux sous la selle Pondération 20%
- compétence opérationnelle e6 Enseigner à la clientèle Pondération 30%

Examen en centre équestre

- compétence opérationnelle e1 Développer la confiance, l'équilibre et la condition physique des chevaux Pondération 25%
- compétence opérationnelle e3 Travailler des chevaux sous la selle Pondération 25%

4.1.2 Orientation monte classique

Le point d'appréciation 1 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:

Examen en entreprise formatrice

- compétence opérationnelle c4 Faire progresser des chevaux par le travail à pied et communiquer avec eux Pondération 15%

- compétence opérationnelle c5 Faire progresser des chevaux par le travail à la longe Pondération 35%

Examen en centre équestre

- compétence opérationnelle b5 Soigner des chevaux et préserver leur santé ainsi que
b6 Soigner des chevaux blessés ou accidentés Pondération 20%
- compétence opérationnelle b7 Préparer des chevaux en vue de leur utilisation Pondération 15%
- compétence opérationnelle c3 Identifier et apprécier des chevaux Pondération 15%

Le point d'appréciation 2 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:

Examen en entreprise formatrice

- compétence opérationnelle d2 Encadrer la clientèle Pondération 25%
- compétence opérationnelle d7 Enseigner à la clientèle les bases de l'assiette sur le cheval à la longe Pondération 25%

Examen en centre équestre

- compétence opérationnelle d4 Préparer et réaliser des séquences d'enseignement Pondération 40%
- compétence opérationnelle d5 Initier la clientèle ou les aides au comportement sûr avec les chevaux Pondération 10%

Le point d'appréciation 3 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:

Examen en entreprise formatrice

- compétence opérationnelle f4 Travailler et présenter des chevaux en dressage Pondération 10%
- compétence opérationnelle f5 Travailler et présenter des chevaux en saut d'obstacles Pondération 10%

Examen en centre équestre

- compétence opérationnelle f1 Entraîner et faire progresser des chevaux ainsi que
f2 Planifier et mettre en place des parcours d'entraînement Pondération 10%
- compétence opérationnelle f4 Travailler et présenter des chevaux en dressage Pondération 35%

- compétence opérationnelle f5 Travailler et présenter des chevaux en saut d'obstacles Pondération 35%

4.1.3 Orientation monte western

Le point d'appréciation 1 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:

Examen en entreprise formatrice

- compétence opérationnelle c4 Faire progresser des chevaux par le travail à pied et communiquer avec eux pondération 25%
- compétence opérationnelle c5 Faire progresser des chevaux par le travail à la longe pondération 25%

Examen en centre équestre

- compétence opérationnelle b5 Soigner des chevaux et préserver leur santé ainsi que b6 Soigner des chevaux blessés ou accidentés Pondération 10%
- compétence opérationnelle b7 Préparer des chevaux en vue de leur utilisation Pondération 25%
- compétence opérationnelle c3 Identifier et apprécier des chevaux Pondération 15%

Le point d'appréciation 2 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:

Examen en entreprise formatrice

- compétence opérationnelle d2 Encadrer la clientèle Pondération 25%
- compétence opérationnelle d7 Enseigner à la clientèle les bases de l'assiette sur le cheval à la longe Pondération 25%

Examen en centre équestre

- compétence opérationnelle d4 Préparer et réaliser des séquences d'enseignement Pondération 40%
- compétence opérationnelle d5 Initier la clientèle ou les aides au comportement sûr avec les chevaux Pondération 10%

Le point d'appréciation 3 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:

Examen en entreprise formatrice

- compétence opérationnelle g3 Travailler et présenter des chevaux en Horsemanship Pondération 15%
- compétence opérationnelle g4 Travailler et présenter des chevaux en Trail Horse Pondération 10%
- compétence opérationnelle g5 Travailler et présenter des chevaux en Reining Pondération 10%

Examen en centre équestre

- compétence opérationnelle g1 Entraîner et faire progresser des chevaux Pondération 20%
- compétence opérationnelle g3 Travailler et présenter des chevaux en Horsemanship Pondération 20%
- compétence opérationnelle g4 Travailler et présenter des chevaux en Trail Horse Pondération 25%

4.1.4 Orientation chevaux d'allures

Le point d'appréciation 1 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:

Examen en entreprise formatrice

- compétence opérationnelle c4 Faire progresser des chevaux par le travail à pied et communiquer avec eux Pondération 20%
- compétence opérationnelle c5 Faire progresser des chevaux par le travail à la longe Pondération 20%
- compétence opérationnelle c7 Travailler et faire progresser des chevaux dans le terrain Pondération 20%

Examen en centre équestre

- compétence opérationnelle b5 Soigner des chevaux et préserver leur santé ainsi que b6 Soigner des chevaux blessés ou accidentés Pondération 30%
- compétence opérationnelle c3 Identifier et apprécier des chevaux Pondération 10%

Le point d'appréciation 2 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:

Examen en entreprise formatrice

- compétence opérationnelle d2 Encadrer la clientèle Pondération 25%

- compétence opérationnelle d7 Enseigner à la clientèle les bases de l'assiette sur le cheval à la longe Pondération 25%

Examen en centre équestre

- compétence opérationnelle d4 Préparer et réaliser des séquences d'enseignement Pondération 35%
- compétence opérationnelle d5 Initier la clientèle ou les aides au comportement sûr avec les chevaux Pondération 15%

Le point d'appréciation 3 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:

Examen en entreprise formatrice

- compétence opérationnelle h1 Faire progresser les allures d'un cheval par des méthodes alternatives. % Pondération 10%
- compétence opérationnelle h2 Travailler des chevaux pour le maintien de la formation de base Pondération 10%
- compétence opérationnelle h3 Développer et présenter les allures sous la selle Pondération 15%

Examen en centre équestre

- compétence opérationnelle h1 Faire progresser les allures d'un cheval par des méthodes alternatives Pondération 25%
- compétence opérationnelle h2 Travailler des chevaux pour le maintien de la formation de base Pondération 25%
- compétence opérationnelle h3 Développer et présenter les allures sous la selle Pondération 20%

4.1.5 Orientation chevaux de course

Le point d'appréciation 1 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:

Examen en entreprise formatrice

- compétence opérationnelle b6 Soigner des chevaux blessés ou accidentés Pondération 30%
- compétence opérationnelle c4 Faire progresser des chevaux par le travail à pied et communiquer avec eux Pondération 10%
- compétence opérationnelle c5 Faire progresser des chevaux par le travail à la longe Pondération 10%

Examen en centre équestre

- compétence opérationnelle b5 Soigner des chevaux et préserver leur santé ainsi que b6 Soigner des chevaux blessés ou accidentés Pondération 10%
- compétence opérationnelle b7 Préparer des chevaux en vue de leur utilisation Pondération 25%
- compétence opérationnelle c3 Identifier et apprécier des chevaux Pondération 15%

Le point d'appréciation 3 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:

Examen en entreprise formatrice

- compétence opérationnelle i1 Entraîner et faire progresser des chevaux Pondération 20%
- compétence opérationnelle i2 Entraîner systématiquement des chevaux de course Pondération 20%
- compétence opérationnelle i4 Expliquer l'histoire et l'organisation des courses de chevaux Pondération 10%

Examen en centre équestre

- compétence opérationnelle i2 Entraîner systématiquement des chevaux de course Pondération 40%
- compétence opérationnelle i3 Engager des chevaux de course dans les courses Pondération 10%

4.1.6 Orientation attelage

Le point d'appréciation 1 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:

Examen en entreprise formatrice

- compétence opérationnelle c4 Faire progresser des chevaux par le travail à pied et communiquer avec eux pondération 15%
- compétence opérationnelle c5 Faire progresser des chevaux par le travail à la longe pondération 30%

Examen en centre équestre

- compétence opérationnelle b5 Soigner des chevaux et préserver leur santé ainsi que b6 Soigner des chevaux blessés ou accidentés Pondération 10%

-
- | | |
|--|-----------------|
| — compétence opérationnelle b7 Préparer des chevaux en vue de leur utilisation | Pondération 20% |
| — compétence opérationnelle c3 Identifier et apprécier des chevaux | Pondération 10% |
| — compétence opérationnelle c6 Travailler et bouger des chevaux sous la selle | Pondération 15% |

Le point d'appréciation 2 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:

Examen en entreprise formatrice

- | | |
|--|-----------------|
| — compétence opérationnelle d4 Préparer et réaliser une des séquences d'enseignement | Pondération 50% |
|--|-----------------|

Examen en centre équestre

- | | |
|---|-----------------|
| — compétence opérationnelle d5 Initier la clientèle ou les aides au comportement sûr avec les chevaux | Pondération 10% |
| — compétence opérationnelle d4 Préparer et réaliser une des séquences d'enseignement | Pondération 40% |

Le point d'appréciation 3 comprend les sous-points d'appréciation ci-après assortis des pondérations suivantes:

Examen en entreprise formatrice

- | | |
|---|-----------------|
| — compétence opérationnelle j6 Engager des chevaux pour le transport de personnes dans le domaine du tourisme | Pondération 20% |
| — compétence opérationnelle j7 Engager des chevaux dans des épreuves d'élevage, de sport, de travail et de loisir | Pondération 15% |

Examen en centre équestre

- | | |
|---|-----------------|
| — compétence opérationnelle j7 Engager des chevaux dans des épreuves d'élevage, de sport, de travail et de loisir | Pondération 65% |
|---|-----------------|

4.2 Domaine de qualification connaissances professionnelles

Dans le domaine de qualification connaissances professionnelles, l'examen vise à vérifier si la personne en formation ou la personne candidate a acquis les connaissances nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle définie. Il a lieu en juin et dure 3 heures.

L'examen porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes selon les formes d'examen indiquées:

Point d'appréciation	Domaines de compétences opérationnelles	Forme et durée de l'examen		Pondération
		écrit	oral	
1	Détention, affouragement et soins des chevaux	30 min	15 min	20%
2	Comportement avec les chevaux et bouger les chevaux Garantie de la sécurité, de la protection de la santé ainsi que de la protection des animaux et de l'environnement, ainsi qu'entretien de l'équipement et de l'infrastructure	40 min		20%
3	Encadrement de la clientèle et enseignement à la clientèle	35 min	15 min	30%
4	Domaine de compétence opérationnelle spécifique à l'orientation	45 min		30%

Les critères d'appréciation de l'examen oral sont définis dans le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères se fait sous forme de notes ou de points. Si elle se fait sous forme de points, le total est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note)⁴.]

Aides: seules sont admises les aides autorisées selon la convocation d'examen.

4.3 Domaine de qualification culture générale

Le domaine de qualification «culture générale» est régi par l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

⁴ La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le *Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique*, p. 27 www.iffp-suisse.ch/fr/formationcontinue/expertsauxexamens/Pages/info.aspx

5 Note d'expérience

La note d'expérience est définie dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale. Les feuilles de notes requises pour le calcul de la note d'expérience sont disponibles à l'adresse suivante: <http://qv.berufsbildung.ch>.

6 Informations relatives à l'organisation

6.1 Inscription à l'examen

L'inscription se fait par l'intermédiaire de l'autorité cantonale.

6.2 Réussite de l'examen

Les conditions de réussite sont définies dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

6.3 Communication du résultat de l'examen

La communication du résultat de l'examen est régie par les dispositions cantonales.

6.4 Empêchement en cas de maladie ou d'accident

La procédure en cas d'empêchement de participer à la procédure de qualification pour cause de maladie ou d'accident est régie par les dispositions cantonales.

6.5 Répétition d'un examen

Les dispositions concernant les répétitions sont définies dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

6.6 Procédure/voie de recours

La procédure de recours est régie par le droit cantonal.

6.7 Archivage

La conservation des documents d'examen est régie par les législations cantonales. Les produits fabriqués dans le cadre du TPI sont la propriété de l'entreprise formatrice.

6.8 Travaux de préparation à l'examen en entreprise formatrice

La personne à examiner élabore au préalable un dossier avec le contenu suivant:

- Déroulement et horaire
- Plans de leçons et éventuellement plans de parcours ou pattern
- Liste des participants avec un bref portrait
- Liste des chevaux avec un bref signalement
- Adresse exacte du lieu où les examens en entreprise formatrice se déroulent

Le déroulement et l'organisation des positions à examiner sont au libre choix de la personne à examiner et apparaissent dans le dossier qui doit être remis au **minimum 2 semaines** avant la date de l'examen. Le dossier doit être transmis électroniquement **en format PDF** au secrétariat- PQ (sekretariat-qv@pferdeberufe.ch). La personne à examiner met, en plus, le jour de l'examen, les documents sous forme papier à la disposition des experts.

Le changement à court terme des chevaux ou des figurants pour cause de maladie ou d'accident est possible, les changements sont mentionnés dans le dossier (papier).

En plus, le dossier de formation complètement rempli est mis à disposition des experts pour consultation, lors de l'examen en entreprise formatrice. Le dossier de formation comprend les documents mentionnés ci-dessous:

- Le rapport de formation selon l'art. 13 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale Professionnelle du cheval/professionnel du cheval CFC
- (5) rapports du dossier de formation selon l'art. 12 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale Professionnelle du cheval/professionnel du cheval CFC

L'organisation et le déroulement de l'examen en entreprise formatrice ne doivent pas durer plus de 4.5 heures (le temps effectif de l'examen est de 3 heures). La personne à examiner annonce aux experts au début et à la fin de chaque tâche de l'examen, quand la tâche commence et quand elle est terminée. Les tâches qui ne sont pas terminées dans le temps défini sont interrompues par les experts.

6.9 Vêtements/équipement

Pour la partie montée, une tenue d'équitation propre, spécifique à l'orientation, irréprochable, correspondant aux dispositions relatives à la sécurité, est requise. Pour les tâches avec et au cheval, le travail peut se faire dans une tenue de ville correcte, adaptée à la météo et respectant l'aspect de sécurité. Les T-shirts à bretelles ou qui exposent le ventre nu ne sont pas admis pendant toute la procédure de qualification. Les cheveux longs doivent être noués ou portés dans une résille à l'arrière de la tête. Seuls les bijoux qui ne sont pas dangereux sont admis. Les piercings exagérés doivent être enlevés avant la PQ. Le numéro de candidat distribué au début des examens doit être porté bien visiblement pendant tous les examens en centre équestre.

L'équipement personnel est apporté à la procédure de qualification par la personne à examiner. Il comporte, par exemple, pour les tâches à cheval, des différentes parties de l'équipement exigé par les disciplines ou du matériel de pansage et autres produits pour les tâches avec et au cheval.

Les apprentis ou candidats qui terminent la procédure de qualification en orientation soins aux chevaux ont la possibilité lors de l'examen en entreprise formatrice d'exécuter leurs tâches dans les vêtements et équipement spécifique à l'orientation de l'entreprise formatrice. À l'examen en centre équestre les vêtements et équipement de la monte classique doivent être utilisés.

Le seul enrênement admis en orientation soins aux chevaux et monte classique est la martingale coulissante. **Des mors sévères ne peuvent pas être utilisés.** Lors de l'examen en centre équestre, le cheval est équipé selon les instructions de l'expert.

6.10 Aspect de sécurité

La sécurité pour l'homme et le cheval est la première priorité dans le domaine professionnel des professionnels du cheval CFC. Les experts ont la possibilité d'interrompre une tâche si la sécurité pour l'homme ou le cheval n'est pas assurée. Les experts avisent oralement la personne à examiner du motif de l'arrêt.

6.11 Chevaux

Pour l'examen en entreprise formatrice peuvent être utilisés exclusivement des chevaux dans un état de la santé irréprochable. Les experts ont la possibilité d'interrompre un examen ou une tâche, au cas où un ou plusieurs chevaux montrent des problèmes de santé (boiterie, toux etc.).

6.12 Temps de préparation

Pendant l'examen en centre équestre les personnes examinées disposent de différents temps de préparation (orientation chevaux de course exclu) pour l'adaptation de plan de leçon et plan de parcours (orientation monte western construction de parcours). Les formulaires d'évaluation des différentes

orientations renseignent sur la durée du temps de préparation. Le matériel (formulaire de plans de leçon) n'est pas mis à disposition par l'organisation des examens.

Entrée en vigueur

Les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final pour Professionnelle du cheval CFC et Professionnel du cheval CFC entrent en vigueur le 17.11.2016 et sont valables jusqu'à leur révocation.

Berne, 17.11.2016

OrTra suisse des métiers liés au cheval

Le président

Le vice-président

.....
Derek Frank

.....
Heinrich Strehler

La Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité de la formation a pris position sur les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final pour Professionnelle du cheval CFC et Professionnel du cheval CFC lors de sa réunion du 06 juillet 2020.

Annexe: Liste des modèles

Nr.	Documents	Source
1	Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final du 17.11.2016	OrTra Métiers liés au cheval 3000 Berne www.pferdeberufe.ch
3	Formulaire concernant les notes des cours interentreprises (synthèse)	SDBB CSFO Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière http://qv.berufsbildung.ch
4	Formulaire concernant les notes de l'enseignement des connaissances professionnelles (synthèse)	
5	Le Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale	
6	Formulaire d'évaluation et feuille de notes travail pratique par orientation 18115 Soins aux chevaux 18116 Monte classique 18117 Monte western 18118 Chevaux d'allures 18119 Chevaux de course 18120 Attelage	OrTra Métiers liés au cheval 3000 Berne www.pferdeberufe.ch
7	Formulaire d'évaluation et feuille de notes connaissances professionnelles par orientation 18115 Soins aux chevaux 18116 Monte classique 18117 Monte western 18118 Chevaux d'allures 18119 Chevaux de course 18120 Attelage	SDBB CSFO Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière http://qv.berufsbildung.ch
8	Formulaire d'évaluation et feuille de notes CIE note d'expérience par orientation 18115 Soins aux chevaux 18116 Monte classique 18117 Monte western 18118 Chevaux d'allures 18119 Chevaux de course 18120 Attelage	OrTra Métiers liés au cheval 3000 Berne www.pferdeberufe.ch